

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2010
SAINT ANDRE EN MORVAN

COMPTE RENDU



ORDRE DU JOUR :

- ✓ Vote du compte administratif (en pièce jointe)
- ✓ Vote du budget (en pièce jointe)
- ✓ Vote du taux d'imposition (en pièce jointe)
- ✓ Prise de compétences communautaires
- ✓ Point sur le SPANC
- ✓ Recrutement CAE passerelle

- ✓ Questions diverses
 - Taxe de séjour 2009
 - Avenants étang du Goulot
 - Ligne de trésorerie
 - Emprunt étang du goulot
 - OCMACS (actions)

Le compte administratif, le taux d'imposition et le budget est voté à l'unanimité. (tableaux joints)

PRISE DE COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

Délibération de forme pour le transport à la demande. Deux modifications sont à apporter aux statuts de la CC dans son article n°2.

Article 2 : objet et compétences de la Communauté de communes

La Communauté a pour objet d'associer les communes de son territoire au sein d'un espace de développement et de solidarité.

Les activités créées par la Communauté, ou les services gérés par elle, devront bénéficier équitablement à l'ensemble des communes adhérentes.

Dans ce but, la Communauté exercera les compétences suivantes :

1- les compétences obligatoires des Communautés de Communes (Loi de février 1992) :

- Les actions favorisant le développement économique du territoire, et notamment :
 - promotion et renforcement des activités commerciales et artisanales existantes
 - soutien à la création de nouvelles activités (aménagement de réserves foncières, construction de bâtiments relais)
 - poursuite des actions de soutien aux initiatives locales concernant l'emploi et la formation.
 - promotion du tourisme : accueil et information des touristes en lien avec l'Office de tourisme intercommunal ; valorisation des ressources touristiques, ***gestion du site aménagé de l'étang du goulot et du camping de Lormes.***

- L'aménagement de l'espace
 - Schéma cantonal de promotion des chemins de randonnées inscrits au PDIPR ; VTT et GR 13
 - Création, d'aménagement et d'entretien (hors le fond) des chemins de randonnées inscrits au PDIPR ; VTT et GR
 - Schéma cantonal d'entretien des rivières

2-les compétences optionnelles :

- habitat :
 - observation des besoins en logement et études s'y rapportant
 - création ou acquisition et réhabilitation de tout logement à condition qu'il soit intégré dans une opération immobilière à vocation économique
 - mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat sur l'ensemble des communes membres de la Communauté

- environnement
 - Collecte, tri, transfert et traitement des déchets ménagers et professionnels hors des filières industrielles existantes.
 - mise en place d'un SPANC,
 - acquisition, utilisation et gestion des matériels pour l'entretien des abords des routes communales et de toutes les voies communales desservant les habitations.

- actions à caractère social, parmi lesquelles :
 - soutien aux actions et au fonctionnement du Centre social dans le cadre d'un programme annuel.
 - développement et soutien au fonctionnement des services de proximité pour les familles et les personnes âgées dont la gestion relève de l'hôpital rural ou du Centre Social

- Aide à l'installation des médecins et dentistes dont les conditions seront à négocier avec les intéressés.
- Etude, aménagement et gestion de maisons médicales ou de santé à vocation cantonale
- **Organisation et gestion du transport à la demande dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général de la Nièvre.**
- domaine scolaire :
 - transport scolaire dans le cadre d'une convention avec le Conseil général de la Nièvre
 - soutien aux actions socio éducatives menées par le collège en liaison avec la politique jeunesse du territoire. Sont d'intérêt communautaire l'aide aux élèves en difficulté et les actions socio éducatives entre midi et quatorze heures
 - soutien aux actions éducatives du bassin pédagogique ou tout autre acteur à condition qu'elles concernent toutes les écoles primaires du canton
- animations culturelles:
 - soutien à l'organisation de manifestations ou évènements d'intérêt régional, national, ou international ainsi qu'à des évènements d'intérêt cantonal à condition que la manifestation soit organisée par au moins deux communes du canton.
 - soutien au développement de la pratique sportive en faveur de la jeunesse
 - soutien au développement de la pratique musicale et de la danse en liaison avec l'EPCC et l'école de musique et de danse de haute Nièvre
 - soutien à la création théâtrale sur et au profit du territoire communautaire
 - animation du réseau intercommunal des bibliothèques communales »

POINT SUR LE SPANC

Les missions obligatoires du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont :

- d'une part, le contrôle de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans,
- d'autre part, le contrôle du bon fonctionnement des installations réalisées ou réhabilitées depuis plus de huit ans.

Un premier contrôle de toutes les installations doit avoir été réalisé avant le 31 décembre 2012.

A compter du premier contrôle des installations, la commune assure le contrôle de bon fonctionnement de celles-ci selon une périodicité qu'elle fixe et qui ne peut excéder huit ans.

Les missions facultatives du SPANC sont, à la demande du propriétaire :

- d'une part, l'entretien des installations,
- d'autre part, les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations,
- enfin, le traitement des matières de vidange issues des installations.

Où en est la CC Portes du Morvan ?

A partir de septembre début du service.

La communauté de communes devrait commencer à délivrer le service du SPANC à partir du mois de juin 2010. Pour cela, un retro planning des actions à effectuer a été élaboré :

- Juin 2010 : Début de la mise à disposition de personnel, début des contrôles, les mardi, mercredi et jeudi (1/2 journée)
- Mai 2010 :
 - Réunions publiques
 - Etablissement des listes sur la CC des personnes en ANC
 - Mise à jour des modalités de fonctionnement : communes par lesquelles on commence ? Dans quel sens dans la commune commence-t-on ?

- Etablissement des courriers et prises de RDV : carnet de RDV à réaliser avec prise de 7 RDV par jour + sortie de cf cadastrale pour chaque habitation + plan commune
 - Avec établissement des périodes de contrôle par commune
 - Etablissement du règlement avec coûts des contrôles et des pénalités
 - Impression de la communication écrite
- Avril 2010 :
- RDV logiciel + Choix du logiciel
 - Acquisition d'un véhicule
 - Communication envers les communes pour annoncer RP
 - Prise de compétence entretien
 - Calage avec le Parc des modalités de commencement et de subventions
 - Réalisation des plaquettes de communication

Quelles subventions possibles ?

- Prime au contrôle conforme versé à la collectivité (14 € par contrôle effectué conforme)
- Une aide au contrôle qui vient de sortir, plus de renseignements en mai
- Une prime à l'épuration (montant à définir)
- Subvention en cas de réhabilitation groupée (60 % de la part de l'agence de l'eau sur le montant TTC plafonné autour de 9 500 € HT, c'est à dire approximativement 10 000 € de travaux TTC, soit au maximum 6 000 € de subventions). **ATTENTION : ces subventions ne seront attribuées que si un nombre important d'habitations sont concernées, et en fonction des possibilités financières de l'agence de l'eau. Pour le moment il y a encore de l'argent dédié à cela, nous n'avons encore aucune certitude pour l'avenir.**

Extension de compétence :

Le Président demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à étendre les compétences du service public d'assainissement non collectif aux travaux d'entretien des installations qui permettront de réaliser des économies d'échelle pour les particulier sollicitant le service. Pour information, le particulier paye 500 € pour le service alors que lorsqu'il s'agit d'une commande groupée, cette somme descend à 150 €.

La visite du technicien a un coût, le tarif appliqué aux personnes contrôlées doit être modéré. Les tarifs doivent être de l'ordre de 49 € pour le contrôle.

Fabien BAZIN rappelle par exemple que les habitants d'Anthien sont assez âgés, le coût d'investissement sera élevé pour tout remettre aux normes, il faut avoir à l'esprit que ce n'est pas une mince affaire. Les particuliers risquent de rencontrer des difficultés, il faut être vigilant. Jean Sébastien HALLIEZ rappelle qu'il est nécessaire d'assurer le service, ne serait ce que pour les personnes qui souhaitent vendre.

RECRUTEMENT CAE PASSERELLE

Afin de faire face à un surcroit de travail engendré par le départ en congé maladie d'un de nos agents, le Président propose l'embauche d'un CAE passerelle au poste de ripeur. Les conditions sont les suivantes : 30 heures de travail hebdomadaires. Salaire : SMIC.

La personne embauchée s'appelle Nicolas BOBET.

Questions diverses

○ Taxe de séjour 2009

La taxe de séjour 2009 pourrait être distribuée comme suit :

- Balisage VTT = 2500 €
- Entretien chemins de randonnée = 5400 €
- Balisage chemins de randonnée = 300 €
- Carte touristique du canton = 400 €
- Participation à la création des sets de table = 200 €

○ Acceptations de devis étang du Goulot € HT

Lot 1			
Avenant n°2	Aménagement de circulation, espaces verts	ISS espaces verts	3 600
	Electricité	ERDF	1 556.16

TOTAL	5 156.16
-------	----------

○ Ligne de trésorerie

Montant demandé: 470 000 €

Banque	Montant	Taux+ marge comprise (mars 2010)	Frais de dossier	Paiement intérêt	Durée
Caisse d'épargne	470 000	1,234%	non mentionnés	mensuel	1 an
Banque Populaire	470 000	1,346%	0		1 an
Crédit Agricole	470 000	1,2346%	830 € TTC	mensuel	1 an
DEXIA	415 000	1,31	471 € TTC	trimestriel	1 an

Le renouvellement de la ligne de trésorerie est demandé à la caisse d'épargne.

○ Emprunt étang du goulot

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à effectuer la demande d'emprunt pour les travaux engagés à l'étang du goulot et de lui déléguer le soin de choisir celui qui présentera les meilleurs avantages pour la communauté de communes.

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de prêt.

○ Lancement de la consultation acquisition du camion benne

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à lancer la consultation pour l'acquisition d'un camion benne.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve la proposition
- Autorise le Président à lancer la consultation et à effectuer les démarches nécessaires pour cela.

- Délibération classe Marigny l'Eglise

Après avoir été informé de la volonté de l'Inspection Académique,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE ADOPTE A L'UNANIMITE :

- la motion tendant à faire connaître à l'inspecteur d'académie, l'opposition du conseil communautaire au projet de fermeture d'école à Marigny l'Eglise,
- la motion tendant à faire connaître à l'inspecteur d'académie la volonté de sauvegarder et maintenir la richesse des actions menées par le bassin pédagogique du canton de Lormes dans les écoles primaires et élémentaires. Le conseil communautaire partage l'inquiétude des instituteurs et des parents d'élèves quant au devenir de cette association et des actions qui seront menées si le poste de coordonnateur est généralisé à l'enseignement secondaire.